



FO Justice poursuit son engagement Pour la défense de la filière technique ministérielle

COMMUNIQUÉ :

La réforme des Personnels Techniques a été actée par le décret n° 2025-1327 du 24 décembre 2025, entré en vigueur le 1er janvier 2026.

La création de la filière technique du ministère de la Justice a pour conséquence principale un changement d'interlocuteur social.

Le Secrétariat général est aujourd'hui à la manœuvre.

► Ce lundi 9 février, à la demande de **Notre Organisation Syndicale**, une **délégation FO Justice Personnels Techniques** a été reçue par le Sous-directeur de la stratégie RH, de l'attractivité et de l'accompagnement des évolutions professionnelles au Secrétariat général, ainsi que par son équipe.

Cette rencontre avait pour objectif d'obtenir des précisions sur le calendrier des différents concours et examens, ainsi que sur les futures formations d'adaptation à l'emploi.



Le Sous-directeur de la stratégie RH nous a confirmé qu'il y aurait bien un concours de Technicien ouvert, sans doute à compter de septembre 2026, pour une formation prévue en septembre 2027.

La mise en place de cette réforme décalera ce recrutement de neuf mois, mais permettra d'éviter une année complètement blanche.

Un examen professionnel sera également mis en place afin de permettre aux Techniciens d'accéder au grade d'Ingénieur, sur la base d'un dossier RAEP et d'un entretien oral.

Cet accès pourra également s'effectuer par la voie du concours et/ou par inscription sur une liste d'aptitude pérenne.

► **FO Justice** a rappelé que le passage des Techniciens dans le grade supérieur doit rapidement être validé dans Harmonie, ainsi que le reclassement des Directeurs techniques dans les nouveaux grades d'Ingénieurs.

La réforme s'appliquera de manière rétroactive au 1er janvier 2026.



Une fois le reclassement effectué, les nouveaux Techniciens de 1^{re} classe auront la possibilité de se présenter à un examen professionnel pour l'accession au grade de Technicien classe exceptionnelle.

Le Secrétariat général nous a confirmé le passage de tous les Adjoints techniques en Techniciens de 2^e classe d'ici à 2029.

Les règles et priorités de passage de grade seront présentées lors d'une réunion multilatérale avec les organisations syndicales en mars prochain.

Une formation d'adaptation à l'emploi devrait être mise en place.

► **Notre Organisation Syndicale** a rappelé que, dans le cadre du processus de promotion des agents de catégorie C vers la catégorie B, **l'ancienneté doit être un critère prépondérant**, et qu'une priorité devrait être accordée aux Adjoints techniques de 1^{re} classe, puis à ceux de 2^e classe proches d'un départ à la retraite.

Nous avons également soulevé la problématique des personnels en détachement, qui ne doivent pas être oubliés par cette réforme, ces agents étant dans une situation complexe.

► S'agissant des personnels hors DGAP, le Secrétariat général envisage, pour le ministère de la Justice, la mise en place d'un recrutement territorialisé d'Adjoints techniques sans concours.

Les agents contractuels déjà en poste souhaitant se présenter aux concours se verraient accorder, en cas de réussite, une priorité dans le choix de leur affectation.

► **FO Justice** a également insisté sur la nécessité de continuer à recruter des personnels techniques, car le passage de la catégorie C à la catégorie B n'augmentera pas les effectifs des Personnels techniques.

Nous constatons tous au quotidien que le ministère de la Justice a cruellement besoin d'étoffer ses effectifs afin d'assurer le bon fonctionnement des différentes structures.

Les années 2026 et 2027 seront charnières pour la filière technique.

Et plus que jamais, FO Justice sera présent pour défendre l'ensemble des Personnels Techniques du ministère.

